

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 208 Subventions (47.500 euros) à dix associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à dix associations ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association APVD, 8 rue Changarnier 75012 Paris, pour leur projet de résidences des artistes Julie Vayssière et Victor Givois au sein de l'ensemble HLM situé Porte de Vincennes dans le 12e arrondissement. 19900 ; 2019-03450.

Article 2 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Belvédère, 119 rue de Clignancourt 75018 Paris, pour leur projet d'exposition Au loin, je vois autour du drapeau national au 71 rue de la Fontaine au Roi dans le 11e arrondissement. 192877 ; 2019-07904.

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Bratysistra, 65 boulevard Arago 75013 Paris, pour l'exposition Ambassadors des artistes Sylvain Menetrey et Pauline Beaudemont à la galerie Artemis Fontana dans le 11e arrondissement. 192969; 2019-08157.

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Brigade des Images, 54 square Henri Seller 94220 Charenton-Le-Pont, pour son projet de festival de films d'artistes sur la thématique de La lose et l'exposition au Shakirail dans le 18e arrondissement, à la Péniche cinéma à la Villette dans le 19e arrondissement et l'Autre écran dans le 2e arrondissement. 19591 ; 2019-07147.

Article 5 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association Diamètre, 50 rue de Tournelles 75003 Paris, pour l'exposition 75 sirènes de l'artiste Radouan Zeghidour à la galerie Mazarine, 54 rue Mazarine dans le 6e arrondissement. 183756 ; 2019-07809.

Article 6 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Editions Extensibles, 44 rue Bouret 75019 Paris, pour leur projet de résidence de l'artiste Benoît Toqué dans le 19e arrondissement. 183685 ; 2019-07958.

Article 7: Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association GFR Passerelles, 156 rue Aubervilliers 75019 Paris, pour l'exposition de l'artiste Vlady et l'installation monumentale dans le jardin d'Eole dans le 19e arrondissement. 3441 ; 2019-07965.

Article 8 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Galerie du Haut Pavé, 3 quai Montebello 75005 Paris, pour son exposition de 11 artistes émergents De RV en RV dans le 5e arrondissement. 21016 ; 2019-07630.

Article 9 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Cultures pas sages, pour l'organisation du festival de street art Ourcq Living Colors dans le 19e arrondissement. 165501 ; 2019-07768.

Article 10 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Artagon, 139 boulevard Saint-Michel 75005 Paris, pour leur projet d'exposition Artagon Afterschool. 184090 ; 2019-09128

Article 11 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 47.500 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO